

## **SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL** **du 27 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 27 janvier 2017 à 20H30, le conseil communal de la commune de Chouzy-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Catherine LHERITIER, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 23 janvier 2017

### **Présents :**

MMES LHERITIER, COURVOISIER, GACOIN, BESNARD, BOULEAU, ROUSSEAU, STAINS,  
MM BRISSON, FLEURY, NAVEREAU, BRUNEAU, GUYARD, ISSELE, PERDEREAU

### **Absents excusés ayant donné procuration :**

Madame ALLOUIN donne pouvoir à Monsieur NAVEREAU

### **Absents excusés :**

MMES BRIANT, FRATOCCHI, STAINS et VIVET

**Secrétaire de séance :** Madame Virginie ROUSSEAU a été désignée comme secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu de la séance précédente (16 décembre 2016) :** Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

## **INFORMATIONS**

Madame Le Maire donne les informations suivantes :

- Etat civil
  - 1 décès
- Urbanisme
  - 2 déclarations préalables accordées
  - 2 permis de construire accordés
  - 3 droits de préemption non requis

## **I - INFORMATION**

### **♦ P.L.U.I – HD (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat et Déplacement)**

Information sur l'état d'avancement d'élaboration du PLUI-HD et information sur la mise en place d'ateliers participatifs à destination des élus et des habitants.

A ce jour, nous sommes dans la phase 1 du PLUI-HD qui est l'établissement du diagnostic soit l'établissement d'un état initial de l'environnement et d'analyse de la consommation de l'espace.

Madame le Maire informe sur l'état d'avancement de l'élaboration du PLUI HD. La réflexion infra agglomération s'effectue au sein de l'unité géographique de Chaumont-Onzain qui regroupe les communes de Chaumont-sur-Loire, Rilly-sur-Loire, Monteaux, Mesland, communes déléguées de Veuves, d'Onzain, de Chouzy-sur-Cisse, Coulanges, Seillac, Chambon-sur-Cisse, Molineuf, Orchaie. Les correspondantes de cette unité géographique sont Catherine LHERITIER, Maire de Chouzy-sur-Cisse et Maryse MORESVES, Maire de Rilly-sur-Loire. Des ateliers participatifs seront mis en place pour associer les élus et la population au diagnostic. Le premier atelier participatif sera organisé à Chouzy-sur-Cisse début avril.

Le diagnostic sera rendu courant mai 2017.

La phase 2 sera l'élaboration du Projet d'Aménagement et du Développement Durable (PADD) qui est un document stratégique qui définit sur 10 ans, les choix d'Agglopolys en termes d'urbanisme, d'aménagement et

de protection de l'environnement du territoire. C'est aussi un outil de perspective territoriale qui répond aux bons soins exprimés dans le diagnostic.

#### ◆ Constat d'huissier

Le 30 décembre 2016, Madame le Maire a saisi Maître ROCA de Blois afin d'établir un constat d'huissier sur une parcelle située en zone A du PLU et où le propriétaire a installé un cabanon. L'avocat de la commune a été saisi afin de régulariser la situation au plus vite.

#### ◆ CAO aménagement salle de convivialité

Madame le Maire fait savoir que 25 entreprises ont déposé un dossier.

Les CAO du 28 décembre 2016 et du 9 janvier 2017 ont retenu 6 entreprises pour les lots suivants :

- Lot 1 : Maçonnerie/Terrassement : Entreprise BRIAULT de Nazelles-Négron
- Lot 2 : Menuiseries extérieures/Intérieures : Entreprise PARENTS d'Orchaise
- Lot 3 : Electricité : Entreprise THIBIERGE d'Herbault
- Lot 4 : Plomberie / Sanitaire / Chauffage : Entreprise VAL DE LOIRE de Tours
- Lot 5 : Plâtrerie / Isolation / Faïence : Entreprise CHAUSSARD de Mont-Près Chambord
- Lot 6 : Carrelage : Entreprise BRAZILLIER d'Amboise

Les travaux commenceront le 13 février 2017 pour une fin de travaux prévue fin juin 2017.

#### ◆ Demande d'extension du réseau d'assainissement

Madame le Maire précise qu'il est utile et nécessaire d'anticiper les travaux sur les réseaux qui se trouvent dans le centre bourg avant que le projet commence. Une extension du réseau d'assainissement va être demandée auprès du service d'assainissement d'Agglopolys pour les nouvelles constructions.

## II -AFFAIRES GENERALES

### 2.1 Désignation commissions communales

Depuis la création de la commune nouvelle, il est nécessaire de désigner les commissions communales de Chouzy-sur-Cisse.

Madame le Maire rappelle les 5 commissions existantes avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et propose de les reconduire.

URBANISME – ENVIRONNEMENT – VIE SCOLAIRE - CULTURE	Madame COURVOISIER	Madame Raphaëlle ALLOUIN Madame Nicole BOULEAU Monsieur Jean-Marie BRUNEAU Monsieur Stéphane FLEURY Madame Agnès FRATOCCHI Monsieur Philippe RATTON Madame Martine STAINS
PATRIMOINE COMMUNAL ET SECURITE	Monsieur BRISSON	Madame Virginie BESNARD Monsieur Jean-Marie BRUNEAU Monsieur Dominique GUYARD Monsieur Patrice ISSELE Monsieur Franck NAVEREAU Monsieur Virginie ROUSSEAU Madame Martine STAINS
FINANCES ET SOCIAL	Madame GACOIN	Madame Raphaëlle ALLOUIN Monsieur Jean-Paul BRISSON Monsieur Jean-Marie BRUNEAU Monsieur Stéphane FLEURY Monsieur Dominique GUYARD Monsieur Gilles PERDEREAU

VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION - SPORT ET FETES ET CEREMONIES	Monsieur FLEURY et Madame ROUSSEAU	Madame Raphaëlle ALLOUIN Madame Virginie BESNARD Madame Nicole BOULEAU Madame Aurélie BRIANT Madame Patricia GACOIN Madame Maryline VIVET
TRAVAUX - VOIRIE ET ASSAINISSEMENT	Monsieur NAVEREAU	Madame Virginie BESNARD Monsieur Jean-Paul BRISSON Monsieur Jean-Marie BRUNEAU Monsieur Dominique GUYARD Monsieur Gilles PERDEREAU Monsieur Philippe RATTON Madame Virginie ROUSSEAU

Le Conseil communal accepte à l'unanimité, la reconduction des 5 commissions communales. Elles sont composées des membres ci-dessus.

## 2.2 Comité suivi du projet centre bourg

Madame le Maire, afin de suivre le projet de centre bourg dans son évolution, et d'assurer une bonne information des élus, propose la création d'un comité de suivi de cette opération composé du Maire, des adjoints et des membres de la Commission d'Urbanisme de CHOUZY SUR CISSE.

Le conseil communal, à l'unanimité, accepte la création d'un comité de suivi pour le projet centre bourg composé du Maire, des adjoints et des membres de la commission d'Urbanisme.

## 2.3 Acquisition terrain

Madame le Maire a eu l'information que la parcelle, BO 163 d'une superficie de 2 253 m<sup>2</sup>, située Chemin des noues en zone N est en vente. Madame le Maire envisage l'achat de cette parcelle.

Le conseil communal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à écrire au propriétaire pour signaler l'intérêt de la collectivité et demande qu'une proposition de prix lui soit adressée.

## III – FINANCES

### 3.1 Budget

Madame le Maire a reçu le compte de gestion de la trésorerie. Il correspond au grand livre de la commune de Chouzy-sur-Cisse.

Madame l'adjointe aux finances commente le compte administratif.

Dépenses de Fonctionnement : **1 486 267.99 €**  
 Recettes de Fonctionnement : **2 054 333.71 €**  
 Dépenses d'Investissement : **468 077.60 €**  
 Recettes d'Investissement : **590 320.92 €**

- un excédent de fonctionnement de **568 065.72€**  
 - un excédent d'investissement de **122 243.32 €** soit un cumulé de **1 104 348.46 €** (clôturé au 31/12/2015 à 982 105.14 €)

Le conseil communal, prend acte du compte de gestion et du compte administratif dont l'approbation sera soumise au conseil municipal, le 28 février 2017.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) évolue. De nouvelles autorisations de programme sont nécessaires. Le PPI 2017-2020 actualisé est présenté ainsi que les autorisations de programme correspondantes.

**PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT**

Imputations	Désignation	Investissements 2017 en €	Investissements 2018-2020 en €
2313	Aménagement centre bourg	500 000	
2313	Achat maison	126 000	
2313	Démolition - désamiantage	61 000	
2152	Entrée de bourg route d'Onzain Maitre d'oeuvre	3 522	
2152	Entrée de bourg route d'Onzain Travaux	61 489	
2152	Entrée de bourg route d'Onzain Suite aménagement	24 830	
2152	Voirie (selon diagnostic)	120 000	
2152	Voirie - Allée de Saint Lubin	50 000	
2152	Radars pédagogiques	5 600	
2111	Terrains nus	3 000	
2121	Plantations	9 500	
21318	Restauration Sainte Catherine	3 800	
2132	Salle de convivialité	80 000	
2135	Bardage atelier	10 000	
2135	Toiture rue du Moulin	5 000	
2183	Matériel informatique	10 500	
2184	Mobilier pour salle de convivialité	2 000	
2188	Installation jeux pour enfants lotissement	2 000	
21538	Enfouissement réseau Orange	14 000	
21318	Acquisition local artisanal canal	40 000	
2313	Aménagement centre bourg		800 000
2152	Voirie (selon diagnostic)		20 000
2118	Aménagement des abords de la Cisse		10 000
2152	Voirie (Allée de Saint Lubin		70 000
2183	Matériel informatique		10 000
21534	Eclairage rue de la Poste		7 800
TOTAL		1 132 241	917 800

Le conseil communal, à l'unanimité, approuve le Plan Pluriannuel d'Investissement présenté ci-dessus.

Madame le Maire transmettra ce Plan Pluriannuel d'Investissement afin qu'il soit adopté en conseil municipal, le 28 février 2017.

## AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Les Autorisations de Programmes sont la déclinaison dans le temps du Plan Pluriannuel d'Investissement.

OPERATION	LIBELLE	MONTANT	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
AP16-1 Chouzy	Aménagement place de la mairie	1 466 000 €	166 000 €	500 000 €	350 000 €	250 000 €	200 000 €
AP16-2 Chouzy	Voirie (St Lubin, tertre, Vau, Vau renard)	150 000 €	30 000 €	50 000 €	50 000 €	20 000 €	
AP16-3 Chouzy	Matériel informatique	20 500 €		10 500 €	10 000 €		
AP16-4 Chouzy	Bardages atelier	10 000 €		10 000 €			
AP16-5 Chouzy	Eclairage rue de la poste	7 800 €				7 800 €	
AP16-6 Chouzy	Restauration Statue Sainte Catherine	3 800 €		3 800 €			
AP16-8 Chouzy	Entrée de bourg route d'Onzain	274 830 €	250 000 €	24 830 €			
AP16-9 Chouzy	Voirie – Route du Tertre (VC16), Route de Villesavoir (VC 11), Route des sables (CR 41), Avenue des Platanes, Route de la Brosse (CR 11) et Route du Rain de la forêt »	140 000 €		120 000 €	20 000 €		
AP16-10 Chouzy	Salle de convivialité	80 000 €		80 000 €			
AP16-11 Chouzy	Aménagement des abords de la Cisse	10 000 €			10 000 €		
AP16-12 Chouzy	Toiture rue du Moulin	5 000 €		5 000 €			
AP16-13 Chouzy	Installation des jeux pour enfants	2 000 €		2 000 €			
		2 169 930 €	446 000 €	806 130 €	440 000 €	277 800 €	200 000 €

Le conseil communal, à l'unanimité, approuve les Autorisations de Programmes et les crédits correspondants présentés ci-dessus.

Ces AP/CP seront transmises par Madame Le Maire, pour adoption par le conseil municipal du 28 février 2017.

### 3.2 Subventions associations

L'adjoint aux associations fait un retour des propositions de la commission du lundi 23 janvier 2017.

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	
AB3c (badminton)	1 205 €
Aikido/Karaté	383 €
Archers de Chouzy-sur-Cisse	662 €
Tennis Club	1 792 €
U.S. Chouzy Tennis de Table	665 €
Pétanque	319 €
AS Golf de la Carte	607 €
<b>ASSOCIATIONS LOISIRS</b>	
ARTEC	206 €
Société de Chasse	224 €
Une idée en plus	433 €
Détente et loisirs	1 938 €
Sur le Fil	143 €
<b>ASSOCIATIONS SPECIALES</b>	
Sapeurs-Pompiers	700 €
A.P.E.C.C.	600 €
Anciens Combattants	300 €
Comité de jumelage	870 €
Comité des fêtes	700 €
AS USEP Chouzy	150 €
Ecuries de Chouzy - Les sables	300 €
Cercle généalogique	300 €
ADER Education routière	150 €
L'outil en main	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 847 €</b>

Le conseil communal approuve à l'unanimité, la répartition de l'enveloppe de 12 847 € allouée en section de fonctionnement à l'article 6574 pour les diverses associations.

### 3.3 Plan de financement Centre bourg pour étayer les demandes de subventions :

#### 3.3 -1 Dotation des Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Après une réunion de travail avec les services de l'Etat en charge des dossiers de subventions relatifs à la DETR, plusieurs points sont à réexaminer.

Il est nécessaire de dissocier le projet du centre bourg en plusieurs dossiers et par ordre de priorité.

Priorité 1 – dossier Développement économique

Priorité 2 – dossier Voirie

Priorité 3 – dossier Acquisition foncière

Chaque dossier a un plan de financement qui sera établi selon les critères retenus pour l'aide financière qui y sera apportée.

Le plan de financement du projet global est donc structuré par 3 annexes.

Madame le Maire rappelle que ce projet centre bourg poursuit différents objectifs cohérents et complémentaires, qu'il constitue une approche urbanistique globale et qu'il poursuit différents objectifs cohérents et complémentaires, et que son montage et sa conduite s'appuient sur la conjugaison des compétences respectives d'une collectivité et d'un organisme de logement social (TDLH).

## 1-DOSSIER ECONOMIQUE

Ce projet poursuit plusieurs objectifs et notamment :

- le maintien des commerces : rénovation et agrandissement de l'épicerie, l'accessibilité des autres commerces,
- le maintien des services médicaux et para-médicaux (la construction d'une pharmacie était la condition pour que l'ancienne pharmacie trouve un repreneur et le cabinet médical doit être moderne et accessible pour être attractif pour un second médecin voire un successeur le moment venu de l'actuel médecin),
- la création des logements sociaux : la pharmacie et le pôle santé seront surmontés de quatre logements sociaux,
- le maintien à domicile des personnes âgées en créant deux logements adaptés pour PMR et promouvoir l'utilisation de la domotique pour compenser la perte d'autonomie,
- l'intégration du développement durable en densifiant le centre bourg (accroissement de l'offre de logement sans empiéter sur des terres agricoles, maintien des services en centre bourg pour éviter les déplacements),
- le renforcement de la qualité esthétique de la commune et son attractivité touristique.

Ces objectifs contribuent à un développement économique. C'est dans ce cadre que le premier dossier est constitué. Le plan de financement du dossier « développement économique », est mis en priorité 1 et l'annexe correspondante est l'annexe 1.

Le conseil communal, à l'unanimité approuve le plan de financement pour le projet économique (annexe 1) présenté pour la demande de subvention DETR mis en priorité 1.

## 2-DOSSIER VOIRIE

Ce projet constitue une approche urbanistique globale qui prévoit :

- La réfection de l'espace public de la place de la mairie à la place de l'église pour en faire un espace partagé piétons automobiles intégrant les exigences d'accessibilité des autres commerces du centre bourg.
- Il est destiné à sécuriser la circulation, notamment piétonne en centre bourg, dans la zone des commerces et services administratifs (poste et mairie).
- La traversée de bourg est depuis toujours difficile en raison de l'existence d'une chicane et des trottoirs étroits. La voirie est peu lisible, un large espace indéfini succède à une chicane.
- La chicane est conservée comme atout de ralentissement.
- La circulation piétonne sera favorisée et priorisée par un espace partagé véhicules/piétons bien identifié, une place traversante pavée devant la mairie, des seuils pavés pour visualiser les entrées dans le centre bourg et enfin l'instauration d'une zone 30 voire 20 km/h.
- la modernisation et l'extension du bâtiment appartenant à la commune et loué comme épicerie,
- La construction d'une pharmacie pour reloger la pharmacie existante dans des locaux répondant aux normes propres à cet exercice professionnel et aux normes d'accessibilité,
- La construction d'un pôle santé regroupant le médecin, les deux infirmières et le kinésithérapeute dont les actuels locaux soit sont trop exigus soit, ne respectent pas les normes d'accessibilité,

La réfection de l'espace public de la place de la mairie à la place de l'église pour en faire un espace partagé piétons automobiles intègre les exigences d'accessibilité des autres commerces du centre bourg.

C'est dans ce cadre que le deuxième dossier est constitué. Le plan de financement du dossier « Voirie » est mis en priorité 2 et l'annexe correspondant est l'annexe 2.

Le conseil communal, à l'unanimité approuve le plan de financement pour le projet voirie (annexe 2) présenté pour la demande de subvention DETR mis en priorité 2.

### 3-DOSSIER ACQUISITION FONCIERE

Le projet comporte :

- l'acquisition par la commune d'un foncier complémentaire à l'espace disponible existant. Il prévoit l'acquisition d'une réserve foncière en 2017 qui sera mise à disposition de Terres de Loire Habitat qui est maître d'ouvrage des constructions des logements sociaux et locaux professionnels. Il ne manquera pas d'informer Monsieur le Préfet des suites données à l'opération.
- Un bail emphytéotique sera signé entre la collectivité et l'organisme Terres de Loire Habitat.

C'est dans ce cadre que le troisième dossier est constitué. Le plan de financement du dossier « Acquisition foncière » est mis en priorité 3 et l'annexe correspondant est l'annexe 3.

Le conseil communal, à l'unanimité approuve le plan de financement pour le projet acquisition foncière (annexe 3) présenté pour la demande de subvention DETR mis en priorité 3.

Le plan de financement prévisionnel global est le suivant :

DEPENSES EN HT					RECETTES	
		EPICERIE	ESPACE PUBLIC	TOTALITE		
Assistance maitre d'ouvrage	TDLH			20 000.00	DETR développement économique	133 700.00
Maitre d'œuvre	OGLO	13 705.95	2 897.32		DETR VOIRIE	48 800.00
	ATELIER VERT		38 824.01		DETR Acquisition foncière	50 000.00
	ORLING		20 250.00		Conseil Régional	100 000.00
	ESBAT	2 023.92			Conseil Départemental	37 700.00
	ETE 45	1 124.41			Réserve Parlementaire	150 000.00
TRAVAUX		225 520.00	580 450.00		Agglopolys	50 000.00
Missions intellectuelles				25 090.00	Emprunt réalisé en 2016	200 000.00
Géomètre	GEOMEX PERT		2 200.00		Autofinancement	338 685.31
Acquisition foncière	LHOMME		111 000.00			
Frais notariés	NOTAIRE		15 000.00			
Désamiantage			50 800.00			
		242 374.28	821 421.33	45 090.00		
TOTAL		1 108 885.61			1 108 885.61	

Le conseil communal, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel global et ses annexes qui seront transmis pour approbation du conseil municipal le 28 février 2017.



### 3.3.2 Réserve Parlementaire

Madame le Maire précise qu'elle va solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire sénatoriale, pour le projet centre bourg hors acquisition foncière. Elle présente le plan de financement global, sollicité pour le dossier.

La subvention demandée représente 15 % de la totalité des dépenses en HT, soit 150 000.00 €.

#### PLAN DE FINANCEMENT HORS FONCIER - RESERVE PARLEMENTAIRE

		DEPENSES				RECETTES	
		EPICERIE		Espaces public		Totalité	
		Rénovation	Extension	Voirie	place		
Assistance maitre d'ouvrage	TDLH					20 000,00	DETR Développement économique 133 700,00
Maitre d'œuvre	OGLO	13 705,95		2 897,32			DETR VOIRIE 48 800,00
	ATELIER VERT			38 824,01			DETR Acquisition foncière
	LATITUDE						Conseil Régional 100 000,00
	ORLING			20 250,00			Conseil Départemental 37 700,00
	ESBAT	2 023,92					Réserve Parlementaire 150 000,00
	ÉTÉ 45	1 124,41					AGGLOPOLYS 50 000,00
TRAVAUX		184 290,00	41 230,00	75 446,25	505 003,75		Emprunt réalisé en 2015 200 000,00
MISSIONS INTELLECTUELLES	Géotechnicien					1 350,00	AUTOFINANCEMENT 211 885,61
	MICHOT					15 000,00	
	AB COORDINATION					1 400,00	
	BUREAU VERITAS					7 340,00	
GEOMETRE	GEOMEXPERT			2 200,00			
		201 144,28	41 230,00				
		242 374,28		644 621,33		45 090,00	<b>932 085,61</b>
		<b>932 085,61</b>					

Le conseil communal, à l'unanimité approuve le plan de financement global présenté ci-dessus qui seront transmis pour approbation au conseil communal, pour solliciter la subvention au titre de la réserve parlementaire pour le projet centre bourg.

### 3.3.3 Fonds concours communautaire

Madame le Maire, rappelle qu'Agglopolys, dans le cadre du développement économique, soutien les commerces de proximité dans les communes rurales.

L'aide au maintien des services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural est plafonnée à 35% des investissements HT et à 50 000 €.

Madame le Maire propose de déposer un dossier complet auprès de la communauté d'Agglomération et de demande le plafond soit 50 000 €.

		DEPENSES				RECETTES		
		EPICERIE		Espaces public				Totalité
		Rénovation	Extension	Voirie	place			
Assistance maitre d'ouvrage	TDLH					20 000,00	DETR Développement économique	133 700,00
Maitre d'œuvre	OGLO	13 705,95					DETR VOIRIE	
	ATELIER VERT						DETR Acquisition foncière	
	LATITUDE						Conseil Régional	
	ORLING						Conseil Départemental	
	ESBAT	2 023,92					Réserve	
	ÉTÉ 45	1 124,41					Parlementaire	
TRAVAUX		184 290,00	41 230,00				AGGLOPOLYS	50 000,00
MISSIONS INTELLECTUELLES	Géotechnicien					1 350,00	Emprunt réalisé en 2015	
	MICHOT					15 000,00	AUTOFINANCEMENT	103 764,28
	AB COORDINATION					1 400,00		
	BUREAU VERITAS					7 340,00		
GEOMETRE	GEOMEXPERT							
Acquisition foncière	LHOMME							
Frais notariés	NOTAIRE							
Désamiantage	DUBOIS							
		201 144,28	41 230,00					
		242 374,28		0,00		45 090,00		<b>287 464,28</b>
		<b>287 464,28</b>						

Le conseil communal approuve à l'unanimité le plan de financement présenté ci-dessus qui sera transmis pour approbation du conseil municipal, le 28 février 2017, pour solliciter le fonds de concours communautaire pour le maintien des services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural, pour le projet du centre bourg.

### 3.3.4 Région

La Région, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, en remplacement du Contrat régional 3<sup>ème</sup> génération qui prend fin au 1<sup>er</sup> juillet 2017, nous a adressé le formulaire d'intention d'Aménagement d'Espaces Publics « Cœurs de village » de façon à déposer le dossier complet avec le plan de financement correspondant.

Pour bénéficier de cette dernière une clause d'insertion doit être incluse dans le marché de travaux.

La subvention est plafonnée à 100 000 € (75 000 + une bonification de 25 000€).

		DEPENSES				RECETTES		
		EPICERIE		Espaces public				Totalité
		Rénovation	Extension	Voirie	place			
Assistance maitre d'ouvrage	TDLH					20 000,00	DETR Développement économique	
Maitre d'œuvre	OGLO			2 897,32			DETR VOIRIE	
	ATELIER VERT			38 824,01			DETR Acquisition foncière	
	LATITUDE			20 250,00			Conseil REGIONAL	
	ORLING						100 000,00	
	ESBAT						Conseil Départemental	
	ÉTÉ 45						37 700,00	
TRAVAUX				75 446,25	505 003,75		Réserve Parlementaire	
MISSIONS INTELLECTUELLES	Géotechnicien						150 000,00	
	MICHOT						AGGLOPOLYS	
	AB COORDINATION						Emprunt réalisé en 2015	
	BUREAU VERITAS							
GEOMETRE	GEOMEXPERT			2 200,00			AUTOFINANCEMENT	
Acquisition foncière	LHOMME						328 121,33	
Frais notariés	NOTAIRE							
Désamiantage	DUBOIS							
		0,00	0,00					
		0,00		644 621,33		20 000,00	<b>664 621,33</b>	
		<b>664 621,33</b>						

Le conseil communal approuve à l'unanimité le plan de financement présenté ci-dessus, qui sera transmis pour approbation du conseil municipal, le 28 février 2017, pour solliciter la subvention Régionale via le Contrat de Solidarité Territoriale, pour le projet du centre bourg.

### 3.3.5 Convention maîtrise d'œuvre unique pour la partie voirie de la place de la Mairie

Madame le Maire rappelle que pour la réalisation concrète du projet d'aménagement de la place de la mairie et notamment la partie de la voirie, il est nécessaire d'établir une convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique, qui permettra de bénéficier d'une aide à hauteur de 50 % voire 100 % sur le montant de la bande de roulement et d'autoriser l'attribution du fond de récupération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sur la totalité des travaux à la commune de Chouzy-sur-Cisse.

Le conseil communal à l'unanimité, approuve le projet de signature de la convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique avec le Conseil Départemental.

### 3.4 Convention de récupération au titre du FCTVA pour la fin de l'aménagement de l'entrée de bourg.

Le PPI actualisé prévoit en 2017, la fin de l'aménagement de l'entrée de bourg. La commune prend en charge les bordures et le Département l'enrobé. Cet aménagement se faisant sur une voirie départementale il est nécessaire de passer une convention avec le Département pour récupérer la TVA sur les bordures.

Le conseil communal, à l'unanimité, approuve le projet de signature de la convention de récupération au titre du FCTVA pour la fin de l'entrée de bourg (route d'Onzain).

## **IV PERSONNEL**

### **4.1 Tarif heure de garderie le vendredi de 15 h.30 à 16 h.30.**

Madame le Maire rappelle qu'une réunion où tous les parents de l'Ecole de Chouzy-sur-Cisse étaient conviés s'est déroulée le 24 janvier 2017. Madame l'adjointe aux affaires scolaires présente le sujet de cette dernière qui était les difficultés que la collectivité rencontrait pendant l'heure d'ALSH du vendredi de 15h30 à 16h30.

La collectivité, lors de la mise en place des Temps d'Activité Périscolaire, a pratiqué la gratuité de cette heure de façon expérimentale.

Il s'avère qu'aujourd'hui et depuis plusieurs mois, la fréquentation est importante sur ce temps. L'effectif des encadrants a été augmenté.

Il a été convenu d'appliquer un tarif particulier pour les enfants qui fréquentent spécifiquement ce moment. Ce tarif forfaitaire de 1 € sera appliqué à la rentrée des congés scolaires d'hiver, soit début mars 2017. Un bilan de la situation sera établi à la fin de l'année scolaire.

Le conseil communal approuve le tarif de 1 € dès que l'enfant fréquente l'ALSH le vendredi à partir de 15h30 et jusqu'à 16H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H10.

Le Maire,

Catherine LHÉRITIER